



Litige vente véhicule entre particuliers

Par **Twoding**, le 11/12/2018 à 22:05

Bonsoir à tous,

J'ai vendu il y a 2 mois et demi mon véhicule de 2007 à un particulier (prix de vente de 4.500 € pour 110.000 km).

Celui-ci m'a recontacté pour m'indiquer que le véhicule est « hors d'usage » à cause d'une panne liée, d'après l'expert de son assurance, à une réparation mal effectuée sur les joints d'injecteurs. En effet, les joints d'injecteurs présentaient une fuite qui aurait endommagé l'alternateur et le turbo. Ainsi l'acheteur me réclame aujourd'hui l'annulation de la vente et me menace de procédures pour vice caché.

Cependant, lors de la vente du véhicule l'acheteur a pris connaissance du contrôle technique stipulant un défaut d'étanchéité moteur. L'acheteur s'était déplacé avec un membre de sa famille (beau-père) travaillant pour la marque du véhicule, il nous a indiqué après avoir vérifié celui-ci qu'il effectuerait les travaux nécessaires lui-même.

Ne disposant pas d'assistance et conseils juridiques dans mes contrats d'assurance, je me tourne vers vous afin de savoir dans quelles mesures je peux être inquiétée ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le 11/12/2018 à 22:13

Bonjour

Démontrer que des joints d'injecteurs défailants peuvent endommager un alternateur!!! ne sera pas évident.

Vu ce que vous dites dans votre second paragraphe, l'acheteur l'a-t-il précisé par écrit ?

Par **Twoding**, le **11/12/2018** à **22:22**

Merci de votre réponse.

Malheureusement nous n'avons pas de traces écrites de cet échange. Les seuls échanges écrits que nous possédons sont des textos du beau-père qui nous informe de sa venue pour acheter le véhicule.

Par **Tisuisse**, le **12/12/2018** à **07:24**

Bonjour,

Alors laissez l'acheteur se débrouiller. C'est à lui de prouver qu'il s'agit bien d'un vice caché or, il en a été informé par le rapport du contrôle technique "défaut d'étanchéité-moteur", il ne pouvait donc pas ignorer qu'il existait un problème. Vous répondez par la négative et vous laissez venir.

Par **Lag0**, le **12/12/2018** à **08:24**

Bonjour,

[citation]Démontrer que des joints d'injecteurs défailants peuvent endommager un alternateur!!! ne sera pas évident. [/citation]

Baigner dans le gazole n'arrange certainement pas un alternateur...